



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

ORDRE DU JOUR

Réunion des 6-8 décembre 1995

**GROUPE DE NEGOCIATION DE
L'ACCORD MULTILATERAL SUR L'INVESTISSEMENT**

ORDRE DU JOUR

6-8 décembre 1995

- | | | |
|-----------|--|--------------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | DAFFE/MAI/A(95)3 |
| 2. | Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 24-26 octobre 1995 | DAFFE/MAI/M(95)2 |
| 3. | Portée de l'Accord : champ d'application géographique | |
| | -- Note du Président | DAFFE/MAI(95)5 |
| | -- Contributions des pays Membres | DAFFE/MAI/RD(95)10 |
| | <u>Pour référence</u> | |
| | Articles choisis dans les accords existants sur l'investissement : champ d'application géographique | DAFFE/MAI/RD(95)11 |
| 4. | Traitement des investisseurs et de l'investissement | |
| | a. Exceptions générales | |
| | b. Réserves, statu quo et démantèlement | |
| | c. Dérogations temporaires | |
| | -- Note du Président | DAFFE/MAI(95)6 |
| | <u>Pour référence :</u> | |
| | Note du Secrétariat sur les dispositions relatives à la sécurité nationale | DAFFE/MAI(95)7 |
| | Articles choisis dans les accords existants sur l'investissement : traitement des investisseurs et de l'investissement | DAFFE/MAI/RD/(95)7 |

- 5. Protection de l'investissement** DAFFE/MAI/DG1(95)3
- a. Rapport du Groupe de rédaction sur certaines questions concernant la protection de l'investissement
- b. Protection des droits des investisseurs découlant des autres accords
- Note du Président DAFFE/MAI(95)8
- Contributions des pays Membres DAFFE/MAI/RD(95)12
- Pour référence : DAFFE/MAI/RD(95)13
- Articles choisis dans les accords existants sur l'investissement : protection des droits des investisseurs découlant des autres accords
-
- 6. Règlement des différends**
- a. Consultations et conciliation
- b. Entre État
- c. Entre l'investisseur et l'État
- Note du Président DAFFE/MAI(95)9
- Contributions des pays Membres DAFFE/MAI/RD(95)14
- Pour référence :
- Articles choisis dans les accords existants sur l'investissement : règlement des différends DAFFE/MAI/RD(95)15
-
- 7. Prochaines étapes/Autres questions**

ANNOTATIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR

Point 3 : Portée de l'Accord : champ d'application géographique

Les questions concernant le champ d'application géographique de l'AMI seront examinées à partir de la note du Président [DAFFE/MAI(95)5] et des contributions écrites des pays Membres [DAFFE/MAI/RD(95)10]. Un texte sur les articles choisis dans les accords existants sur l'investissement concernant le champ d'application géographique [DAFFE/MAI/RD(95)11] est fourni pour faciliter la tâche des négociateurs.

Point 4 : Traitement des investisseurs et de l'investissement

- a. Exceptions générales
- b. Réserves, statu quo et démantèlement
- c. Dérogations temporaires

A sa réunion du 24 au 26 octobre, le Groupe de négociation a procédé à un premier échange de vues sur **les exceptions générales** (sécurité nationale notamment), **les réserves** (par pays) et **les dérogations temporaires** (voir compte rendu succinct [DAFFE/MAI/M(95)2]). Le Groupe a convenu de réexaminer ces questions sur la base d'une version écrite du résumé du Président des discussions d'octobre (Note du Président [DAFFE/MAI(95)6]). Il est également convenue qu'un examen plus approfondi devait être entrepris sur la question des réserves, ainsi sur celles du statu quo et du démantèlement.

La note sur les dispositions relatives à la sécurité nationale [DAFFE/MAI(95)7] fait suite à la demande du Groupe de négociation invitant le Secrétariat à examiner les clauses d'autres traités internationaux concernant cette exception, et en particulier l'expérience acquise à cet égard dans le cadre des instruments actuels de l'OCDE. Cette note doit également prendre en considération la clarification apportée à la notion de sécurité nationale dans le cadre de l'exercice visant à renforcer l'Instrument relatif au Traitement national entrepris en 1991.

Un texte sur les articles choisis dans les accords existants relatifs à l'investissement régissant le traitement des investisseurs et l'investissement [DAFFE/MAI/RD(95)7] a été fourni au Groupe de négociation à sa réunion d'octobre.

Suite à l'approbation du Groupe de négociation, le FMI a été invité à participer à la discussion sur la question c) et fera un exposé en vue d'apporter une contribution à l'examen par le Groupe de l'opportunité d'introduire des dérogations temporaires dans l'AMI.

Point 5 : Protection de l'investissement

- a. Rapport du Groupe de rédaction sur certaines questions concernant la protection de l'investissement

Le Groupe de négociation est invité à examiner le rapport du Groupe de rédaction [DAFFE/MAI/DG1(95)3].

b. Protection des droits des investisseurs découlant des autres accords

La note du Président [DAFFE/MAI(95)8] résume les principales questions qui seront examinées par le Groupe. La discussion sera basée sur cette note ainsi que sur des éventuelles contributions écrites des pays [DAFFE/MAI/RD(95)12]. Un texte sur des articles choisis dans les accords existants sur l'investissement concernant cette question [DAFFE/MAI/RD(95)13] est fourni pour faciliter la tâche des négociateurs.

Point 6 : Règlement des différends

a. Consultations et conciliation

b. Entre État

c. Entre l'investisseur et l'État

Le Groupe de négociation procédera à un premier échange de vues sur ces aspects spécifiques du règlement des différends à partir de la note du Président [DAFFE/MAI(95)9] et des contributions écrites des pays [DAFFE/MAI/RD(95)14]. Un texte sur des articles choisis dans les accords existants sur l'investissement concernant divers mécanismes de règlement des différends [DAFFE/MAI/RD(95)15] est fourni pour faciliter la tâche des négociateurs.

Point 7 : Prochaines étapes/Autres questions

Sur la base des discussions, le Groupe de négociation sera invité à examiner les ordres du jour des réunions de janvier et de mars et s'il convient de confier l'étude de certaines questions à des groupes de travail ou de rédaction.

L'ordre du jour provisoire de la réunion de janvier et le calendrier des futures réunions ont été arrêtés lors de la réunion d'octobre (voir compte rendu succinct [DAFFE/MAI/M(95)2]).